

Association



Vert Pays Blanc et Noir

Association de défense de la nature et de l'environnement
associée au réseau France Nature Environnement
6 chemin de Kerfoutais QUENIQUEN 44350 Guérande
☎ 06 10 56 98 36, 06 80 26 99 77
Email contact@vpbn.fr <http://www.vpbn.fr/>

Commission vélo : velo@vpbn.fr

Monsieur Bernard Macé
Hôtel de ville
7 place du marché au Bois
44350 Guérande

Guérande, le 09 mars 2016

Objet : réponse au courrier du 13 juillet 2015

Copies à :

- Mme Durand, adjointe en charge de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de l'agriculture
- M. Boulo, conseiller subdélégué à l'environnement et à l'agriculture
- M. Guiheneuf, conseiller subdélégué aux travaux et à la sécurité

Pièce jointe : courrier de la Mairie du 13 juillet 2015

Monsieur Macé,

Suite à notre rendez-vous du 7 juillet 2015, vous nous avez envoyé un courrier pour nous demander d'identifier les aménagements qui nous semblent prioritaires au niveau de la sécurité.

Il n'est pas simple de répondre à cette demande tellement il y a de trajets non sécurisés pour les vélos sur la commune, ce qui explique notre délai de réponse. Prioriser n'est pas facile, surtout que nous ne représentons que quelques cyclistes, d'où l'importance de la consultation de la population qu'il faudra mener lors de la réflexion sur le plan de circulation.

Notre réponse va combiner les points qui nous semblent essentiels pour la sécurité des cyclistes (et parfois celle des piétons par la même occasion) et ceux que nous trouvons importants à mettre en place pour améliorer la place du vélo à Guérande, même s'ils ne répondent pas à un problème de sécurité directement. Selon nous, **encourager le vélo à se développer** sur la commune, habituer les automobilistes à cohabiter avec les cyclistes, **est aussi un moyen pour sécuriser la circulation** vélo.

Le diaporama présenté lors de notre rencontre du 7 juillet, transmis à Mme Amélie Leray, vous aidera à mieux visualiser certains points.

Concernant la sécurité, nous attirons votre attention sur les lieux suivants :

> la **route bleue** traverse Guérande entre le rond-point de Villeneuve et celui du moulin du Diable. Des habitations et des commerces sont aménagés des deux côtés de cette route, ce qui fait que cette route est intégrée dans la ville. Sa traversée a été partiellement sécurisée au niveau du giratoire de Kerbiniou, mais ce n'est pas le cas aux autres giratoires. La route elle-même n'est pas adaptée aux trajets cyclistes. Vous nous avez indiqué le projet de création d'une passerelle, ce qui est une possibilité à envisager mais qui ne répondra pas totalement à cette mise en sécurité car elle se situera à un endroit précis alors que tous les cyclistes et piétons ne feront pas un détour pour atteindre cette passerelle. Il nous semble donc prioritaire de sécuriser la traversée dans l'état actuel.

Voici quelques éléments que nous suggérons pour cette portion de la route bleue :

- Limitation de la vitesse à 70 km/h et réduction à 50 km/h à l'approche des giratoires avec mise en place de ralentisseurs.
- Mise en place de panneaux triangulaires clignotants annonçant la traversée fréquente de piétons et de cyclistes.
- Aménagement d'îlots centraux pour la traversée au giratoire du parc et ajout de 2 passages piétons au giratoire de Kerbiniou.
- Aménagement d'une piste cyclable (la largeur de la chaussée le permet).
- Protections pour les cyclistes à l'entrée et à la sortie des giratoires (comme avenue du 19 mars 1962).
- Réduction à une seule voie des entrées et des sorties de giratoire, et également de la circulation dans l'anneau. Ce dernier point est plus compliqué à mettre en œuvre, mais il sécuriserait également les automobilistes. Certes cela ralentirait la fluidité, mais quelle est la priorité ?

> les **connexions villages-centre et entre les villages** : Clis, Queniquen, Brézéan, La Madeleine, Domhéry, Saillé ... Des déplacements utilitaires sont nécessaires, sans faire de détour. Il est parfois possible de remettre en état certains chemins qui étaient accessibles dans le passé. Il est facile de limiter la vitesse à 70 km/h entre ces villages et le centre-ville, voire à 50 km/h comme entre La Madeleine et Guérande. Des marquages au sol et des panneaux signalant le partage de la route pourraient être mis en place.

Le panneau d'entrée de ville pour les automobilistes venant de La Turballe pourrait être décalé afin d'inclure l'entrée/sortie de Queniquen pour que les voitures arrivent moins rapidement à cette intersection.

> **Traversées** à sécuriser : celle de la route La Turballe/ Saint-Molf D33 par la Vélocéan et celle de la D233 (route de Saint-Molf) au niveau de Domhéry

suggestions :

- ajout de panneaux triangulaires clignotants signalant la traversée de cyclistes
- limitation de vitesse avec ralentisseurs
- marquage au sol indiquant la traversée de cyclistes

> les **routes des marais salants**, quelques suggestions :

- ajout de panneaux incitant à ralentir, rappelant le partage de la route « route partagée : voitures/vélos », « partageons la route »
- limitation à 50 km/h (maximum) pour toutes les routes à l'intérieur des marais et en bordure (par exemple la route vers La Turballe) et faire en sorte qu'elle soit respectée (chicanes avec by-pass, ralentisseurs)
- l'idéal serait d'interdire les routes intérieures aux marais aux voitures (sauf paludiers)
- location de vélos aux entrées des marais pour inciter à découvrir les marais en vélo

> améliorer la visibilité du **double-sens cyclable** chemin du Guesny : marquage au sol tout du long, mettre un panneau indiquant ce double-sens cyclable à la sortie du parking du Guesny, ajouter un panneau « sauf cycles » au panneau d'interdiction de tourner à droite rue du Pradillon.

> chemin du Guesny, les cyclistes arrivent **place du Marché au Bois** et doivent sans doute marquer un stop mais il n'y a aucune signalisation. Il ne s'agit sans doute pas d'une priorité à droite sinon les automobilistes passant devant la Mairie auraient à céder le passage aux cyclistes. Il serait bien également de prévoir une traversée de la rue pour rejoindre la porte Saint-Michel, par le parking ou le trottoir par exemple, sinon le cycliste a l'obligation de tourner à droite ou de devenir piéton.

> Un autre point à améliorer pour les cyclistes est le **passage entre le Leclerc dans la zone de Villejames et le rond-point de Kerbiniou**. En effet, venant de la zone de Villejames par exemple, les cyclistes n'ont aucun passage prévu, ils devraient donc emprunter la route et arriver au gros

rond-point comme les voitures, faire les trois-quarts de tour du rond-point par lequel passe la Route Bleue, pour rejoindre la piste Vélocéan. Ce qui est dangereux bien entendu et peu de cyclistes s'y risquent. Du coup, la plupart traverse la route au passage piéton du rond-point de Villejames et roule sur le trottoir (sur l'herbe lors d'un croisement avec piéton ou cycliste) pour traverser la Route Bleue au passage piéton comme la Vélocéan. Une réflexion est à mener sur ce point, peut-être faudrait-il matérialiser le circuit emprunté par les cyclistes actuellement (passage piéton puis trottoir) et l'élargir notamment au lieu de l'ancien arrêt de bus (largeur du trottoir d'1m10 au niveau du lampadaire). C'est dommage que cela n'ait pas été fait lorsque les récents travaux ont été réalisés (alors même qu'un courrier avait été adressé à la Mairie avant ces travaux). Il s'agit pourtant d'une obligation réglementaire¹.

> mettre des **tourne-à-droite cycliste** au feu tricolore²

> éviter les **trottoirs hauts** (comme autour des nouveaux giratoires de la route de La Baule)

Autres points à mettre en œuvre :

> augmenter le nombre d'**appuis-vélos** (et non de râteliers pince-roue qui peuvent voiler voire plier une roue et, de plus, il est difficile d'y accrocher une roue et le cadre vu la longueur nécessaire). Exemples d'emplacements : place du Marché au Bois (Mairie, office du tourisme, entrée de l'intra-muros), place Saint-Aubin (marché, commerces, patrimoine), rue vannetaise (commerces), faubourg Sainte-Anne (commerces), Poste, Athanor, salle des Perrières, salle des sports de Kerbiniou, zone tertiaire de Kerbiniou, Sissable, étang de Sandun, centres médicaux, services publics, piscine (en prévoir à l'entrée de la piscine)...

> améliorer l'**état de certaines routes**, par exemple l'avenue du 19 mars 1962

> ajouter des **double-sens cyclables**³ (exemples : tour des remparts, faubourg Bizienne...)

> **traversée de routes sur selle** (marquages au sol) à chaque fois que les vélos sont invités à traverser aux passages piétons (avenue Anne de Bretagne, faubourg Saint-Michel...). Cela peut permettre aussi de sécuriser la traversée car, de cette manière, les automobilistes verront mieux que des cyclistes peuvent traverser et ne seront pas surpris. Ils s'arrêteront également plus facilement.

Cela ne donne pas nécessairement la priorité au cycliste⁴. En effet, les automobilistes déjà présents sur la chaussée traversée restent prioritaires mais ceux arrivant d'une autre voie (du giratoire par exemple) doivent céder la priorité. Il faudrait donc réaliser un aménagement adéquat avec le signalement adapté donnant la priorité au cycliste, comme au piéton.

> **abaisser les trottoirs au niveau zéro** lors des traversées de route. Cet abaissement améliorera le trajet des cyclistes, mais aussi des fauteuils roulants, des poussettes, des personnes âgées. Ces secousses de trottoirs abîment les vélos (voilage des roues), sont désagréables et ralentissent.

Exemples : avenue Anne de Bretagne, zone de Villejames, zone de Kerbiniou...

Ce niveau zéro existe à certains endroits donc c'est possible.

Cet abaissement doit se faire sur une largeur suffisante. Il faut que les cyclistes puissent traverser

1 Article L228-2 du code de l'environnement : à l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation.

2 Ce dispositif a pour but d'accroître la sécurité des cycles car il dissocie le démarrage des véhicules motorisés tournant à droite de celui du cycliste.

3 A Stasbourg, au moins 40 % des rues en sens interdit sont équipées de double-sens cyclables. Ce dispositif a pour avantage d'éviter aux cyclistes de longs détours, parfois par des axes chargés.

4 *Décret du 30 juillet 2008 modifiant l'article R415-3 de l'article 8 du code de la route :*

« Il [tout conducteur] doit céder le passage aux cycles et cyclomoteurs circulant dans les deux sens sur les pistes cyclables qui traversent la chaussée sur laquelle il va s'engager. »

même quand un véhicule attend au cédez-le-passage pour s'insérer sur le rond-point, mais souvent l'abaissement du trottoir ne dépasse pas la longueur de la voiture, ce qui bloque la traversée du cycliste. Exemple : avenue Anne de Bretagne.

> **retirer les panneaux interdisant la circulation des cyclistes** sur l'avenue Anne de Bretagne. Cette interdiction n'a aucune raison d'être : la route est limitée à 50 km/h. D'autant plus qu'aucune alternative de qualité équivalente n'est proposée : la piste cyclable traversant des chaussées implique d'importants ralentissements et des secousses. Ce point est simple à mettre en œuvre.

> revoir certains **fléchages** :

- Venant de La Baule, la piste Vélocéan arrive à Guérande place de l'Europe sur le trottoir puis aucune suite n'est signalée, ni panneau, ni marquage au sol. Ce point doit être amélioré afin de savoir par où les cyclistes devraient passer, soit pour continuer vers Piriac (traverser la route, sans abaissement du trottoir actuellement), soit pour rejoindre le centre de Guérande. D'ailleurs, au rond-point de Castro Marin, « Guérande centre » (panneau peu visible des cyclistes) est indiqué vers la place de l'Europe alors qu'il pourrait être indiqué par le chemin de Maupertuis, puis chemin du Pradillon, et enfin chemin du Guesny. Ainsi les cyclistes arriveraient sur Guérande place du Marché au Bois où se trouvent l'office de tourisme et la porte Saint-Michel, par des rues plus agréables.
- Fléchage pour indiquer le trajet cyclable et piéton qui relie Villejames au camping de Léveno réalisé en 2013 à améliorer : la direction du panneau « Léveno-Kergaigne » ne se voit qu'une fois engagé sur le chemin (il aurait fallu écrire au verso du panneau).
- Mettre des directions sur tous les panneaux Vélocéan
- Avenue Anne de Bretagne devant l'école du Bois Rochefort : la voie de gauche est seulement pour les piétons puisque, ensuite, on arrive sur le trottoir alors que ce n'est pourtant pas indiqué que les cyclistes doivent continuer en face, même si ce n'est pas par là qu'ils veulent aller, par exemple s'ils veulent poursuivre la Vélocéan vers Piriac (dans ce cas les cyclistes arrivent au stop avenue du 19 mars 1962 et doivent traverser l'avenue pour tourner à gauche).
- Retirer le fléchage de la Vélocéan arrivant à Villejames depuis La Baule indiquant de tourner à gauche vers la passerelle bois récente alors que cela impose un détour non négligeable et non plat.

> **pistes cyclables interrompues** : boulevard de Dinkelsbühl, rue de la briquerie zone de Villejames, Vélocéan vers La Baule au niveau de Bissin (marquage au sol manquant ou aménager le trajet de l'ancien chemin de fer en faisant un tunnel), piste du faubourg Saint-Michel (comment la rejoindre ? Au niveau de la chapelle Saint-Michel : où continuent les vélos ?), intersection rue du Pradonnais/rue des collègues (voir le diaporama pour mieux visualiser).

> initier une **journée douce** autour des remparts

> interdire la circulation automobile autour des remparts et dans les marais tous les dimanches (dans un premier temps)

> **aides financières** à l'achat de vélos électriques comme dans d'autres villes.

> **communication** pour une meilleure cohabitation entre automobilistes et cyclistes (automobilistes : dépasser à au moins 1 m du cycliste en ville, 1,50 m hors agglomération, utiliser les clignotants, ralentir en dépassant les cyclistes ; cyclistes : voir et être vu, c'est vital !). Par exemple par le biais du Guérande Magazine, la presse.

> mettre en place un **formulaire en ligne** sur le site internet de la ville pour les problèmes rencontrés sur les chemins de randonnée et les pistes cyclables, comme le fait Cap Atlantique : <http://www.cap-atlantique.fr/formulaires/incident-rando-velo>

> rechercher le **label « accueil vélo »** pour l'office de tourisme de Guérande. Ce label souligne un accueil et des services adaptés aux touristes qui choisissent de passer leurs vacances en vélo.
Critères : stationnement spécifique pour les vélos, des points d'eau avec possibilité de remplir une gourde, des tracés vélo et des pistes cyclables ainsi que des aires de pique-nique (par exemple autour des remparts, coulée verte)
Des pompes et du petit matériel de réparation sont également disponibles à l'office de tourisme.
Celui de Piriac l'a obtenu.

Nous vous remercions vivement de l'attention que vous porterez à ce courrier, et nous restons à votre disposition pour une nouvelle rencontre pour échanger davantage sur certains points, voire sur le terrain lui-même pour mieux visualiser certains éléments abordés. Bien entendu ce courrier peut être transmis à Cap Atlantique et à toute personne.

Nous vous prions de bien vouloir agréer nos sincères salutations.

Pour la commission vélo de Vert Pays Blanc et Noir
Anne-Gaëlle Révault